

Rapport annuel

du

Consul suisse à *New-York* pour 1864.

(Du 31 Janvier 1865.)

Au haut Conseil fédéral.

Tit,

.....

Commerce et Finances.

L'objet le plus important à connaître en Suisse sera le montant des importations à *New-York* des marchandises et produits *suisses*.

Dans mon rapport de Février 1858 je vous ai envoyé le tableau statistique qui me fut délivré par la douane de *New-York*, tableau évidemment erroné par la raison que beaucoup de marchandises sont achetées en Suisse par des négociants français et d'autres nations et alors figurent à notre douane sous la rubrique de ces nationalités, et *non* au tableau suisse.

Comment donc peut-on parvenir à connaître exactement les quantités de marchandises et produits suisses importés à *New-York*? Impossible, on ne peut le faire que par suppositions et estimations généralement fausses, et qui souvent sont données *telles* par des négociants soit involontairement soit volontairement dans leur intérêt personnel.

Réflexions générales sur le Commerce, etc.

Depuis que la guerre existe aux Etats-Unis, soit depuis environ 4 années, le commerce *régulier* dans cette belle république a

graduellement diminué, étant entravé par des changements de droits d'entrée, par des taxes onéreuses et surtout par suite des fluctuations continuelles du papier-monnaie, qui empêchent les négociants de faire des calculs raisonnables sur les prix futurs des marchandises, et de se lancer dans des spéculations à long terme, telles que les importations de pays lointains. Ceux qui ont eu le courage de le faire, y ont perdu beaucoup d'argent. — Il en est résulté qu'on s'en est abstenu en grande partie, et qu'on s'est même abstenu de faire des spéculations sur place, puisqu'il était impossible de prévoir quelle serait la *valeur* du papier-monnaie au moment de la vente. Vous observerez peut-être, pourquoi ne pas stipuler dans les contrats de vente la clause *payable en or*, ou en papier-monnaie au cours de l'or: je répondrai qu'on ne peut le faire que par contrat *d'honneur*, car le papier-monnaie en circulation étant déclaré *legal tender* (monnaie légale) par le gouvernement des Etats-Unis, on ne peut pas juridiquement obliger un débiteur de payer en *or*, lors même que la stipulation en est faite dans un contrat.

Les affaires se sont donc généralement bornées aux besoins journaliers du pays, en un mot au *détail*, les prix changeant journellement suivant les variations continuelles du prix de l'or, variations subites et souvent très-fortes de 15 à 20 % dans un jour, suivant la couleur des nouvelles reçues du théâtre de la guerre. Ces variations ayant naturellement de l'influence sur les changes de traites sur l'Europe, rendent souvent fort difficiles les calculs de nos importateurs, pour fixer leur prix de vente, et les obligent d'acheter leurs traites presque au moment de la vente. Or, ceci n'étant pas toujours faisable, comme vous pouvez facilement le penser, les importateurs ont souvent eu à subir des pertes onéreuses.

Les affaires de ventes de marchandises se faisant généralement au comptant ou quasi comptant, et non comme autrefois contre des billets à long terme, il en est résulté un avantage, savoir fort peu de faillites en 1864, parmi les négociants qui font un commerce *régulier*.

Ceux qui ont le plus profité dans le courant de cette guerre, ce sont les négociants qui ont eu des contrats avec le gouvernement des Etats-Unis, pour fournir les étoffes nécessaires aux uniformes des soldats, les souliers, en un mot tout le matériel nécessaire à la guerre. — Il en est résulté que les manufacturiers dans les Etats-Unis et surtout dans nos Etats de l'Est, ont énormément gagné d'argent.

Petroleum.

Depuis quelques années un nouveau genre d'industrie a surgi dans ce pays, mais ce n'est guère que depuis une année qu'il est devenu un véritable jeu de bourse.

Il y a bien des années de cela, les Indiens dans l'Etat de New-York recueillaient sur des ruisseaux une substance qu'on nommait alors *Seneca*-médecine, mais on ne s'en occupait guère jusqu'à ce que le hasard en fit découvrir beaucoup dans la Pensylvanie. C'est alors que le génie américain commença à en tirer parti.

Aujourd'hui l'usage du pétrole est devenu d'une grande importance, on le raffine pour en faire du kerosinc-oil pour l'éclairage.

Avec le résidu de cette huile on fabrique des chandelles, du vernis, même des couleurs, en un mot on ne perd rien.

C'est principalement dans la Pensylvanie qu'on l'a trouvé, généralement près de certains ruisseaux, dont le principal se nomme Oil Creek. Depuis lors on en a trouvé en Virginie, même dans l'Etat d'Ohio et on dit, aussi dans l'Etat de New-York.

Pour trouver ce pétrole, on emploie le mode des puits artésiens. — Il faut généralement creuser à 5 à 600 pieds de profondeur et même jusqu'à 1000 pieds. Pour y arriver il faut souvent *percer* 2 ou 3 couches de rocher, ce qui se fait au moyen de la vapeur. Plus tard, quand l'huile ne vient pas seule, on la fait pomper hors de terre avec les mêmes machines à vapeur qui ont servi à creuser le puits.

On évalue qu'une machine à vapeur ad hoc et les frais de percement s'élèvent à environ *six mille dollars* pour un puits. Naturellement c'est autant de perdu, si l'on n'a pas trouvé l'huile; alors on recommence l'opération ailleurs.

L'huile de pétrole a généralement été payée dans la Pensylvanie sur les lieux de production environ *dix dollars* pour un baril contenant 40 gallons, disons 25 cts. par gallon. A présent elle a haussé à environ 13 dollars.

La découverte du pétrole a donné lieu à beaucoup de spéculations. Généralement quelques personnes se sont réunies et ont acheté des terrains dans la région du pétrole, puis ont organisé des associations (compagnies) par actions (de dollars 1 à 10 par action). Le capital en a varié suivant leurs idées, de 250,000 doll. à 1,000,000 dollars. Naturellement les actionnaires couraient la plus mauvaise chance, car si l'on ne trouvait pas de pétrole, c'était perte sèche ou à peu près pour eux, tandis que ceux qui avaient monté l'affaire, faisaient fortune. — On prétend qu'il existe de 7 à 800 de ces sociétés; cela me paraît un peu exagéré. — Les actions se vendent et se revendent; c'est un véritable jeu.

Quand le hasard favorise une compagnie, alors c'est une fortune pour ceux qui en ont des actions. Par exemple, dernièrement une compagnie qui n'avait encore rien fait de bon découvrit un excellent puits donnant 200 barils d'huile équivalant à Doll. 2600 par

jour. Les actions de cette compagnie qui flottaient aux environs de 5 dollars viennent de hausser à 40 dollars par action.

Mais réellement cette découverte est des plus importantes, peut-être même plus que la découverte des mines d'or dans la Californie.

Parmi les causes qui ont fait du tort au commerce de ce pays, j'ai omis la ruine de la marine marchande des États-Unis provenant des corsaires ou plutôt *pirates* des États confédérés, qui ont brûlé un grand nombre de bâtiments marchands, au point que beaucoup de propriétaires ne veulent pas envoyer leurs navires en mer, et que d'autres ont préféré les vendre ou les transférer sous pavillon anglais ou autres, par le moyen de ventes simulées.

Finances.

C'est avec défiance que j'aborde cette question délicate. Nous sommes inondés de papier-monnaie dont on ne connaît pas le montant, et si par malheur cette guerre devait durer encore longtemps (ce qui dans ce moment n'est pas probable, vu les succès obtenus par les armées du Nord depuis quelque temps), nul ne sait ce qu'il adviendrait.

La dette des États-Unis augmente journellement puisqu'on dépense de 2 à 3 millions de dollars par jour : dette qui ne pourra probablement jamais être payée en plein. Cependant on n'a aucune crainte que le gouvernement des États-Unis pense à répudier cette dette.

On a établi par loi du Congrès beaucoup de banques nationales, et un bon nombre de banques locales se sont changées en banques de ce genre. — On compte maintenant aux États-Unis 560 de ces banques, qui sont obligées de déposer au ministère des finances (Treasury Department) à Washington comme dépôt, des *bons* du gouvernement, et pour ces bons on leur délivre des bank-notes à raison de 90 dollars pour 100 dollars déposés. Ces banques jouissent en outre de quelques avantages spéciaux.

L'or est devenu une espèce de marchandise, on l'achète et on le vend, c'est un jeu de tous les jours. Nous avons à New-York une bourse exprès pour cela, on y commence à jouer à 10¹/₂ heures du matin et on ne finit qu'à 2¹/₂ ou 3 heures. — Puis il y a une bourse du soir dans un grand hôtel.

Ce jeu de l'or et des fonds publics de tous genres rappelle l'époque du fameux Law du temps de la régence. Notre William-Street à New-York est devenue la rue Quincampoix à Paris du temps de Law.

Le cours de l'or varie continuellement. En Décembre 1862 il

était seulement à environ 20 % de prime. Dans ce moment il est à environ 110 à 115 pour cent. Toutes les fois que nous apprenons une victoire gagnée par nos braves soldats et marins du Nord, l'or baisse.

Il y a des optimistes qui pensent que nous pourrions revenir à 50 pour cent de prime. Mais c'est mal s'exprimer de dire que l'or hausse ou baisse, il faut dire plutôt que c'est le papier-monnaie qui est plus ou moins déprécié, suivant le plus ou moins de confiance qu'on a dans le gouvernement, et l'époque plus ou moins rapprochée de la paix avec le Sud. Par exemple, l'or à 115 % de prime ou 215 dollars papier-monnaie pour 100 dollars en or (comme on le quote) représente une dépréciation du papier-monnaie de 54 pour cent. Les changes sur l'Europe varient journellement suivant le prix de l'or, vu que les traites sur l'Europe y sont payées en espèces. Le cours sur Paris est actuellement dans les environs de fr. 2. 40 à fr. 2. 45 pour un dollar papier-monnaie.

Dans cet état de choses tout est devenu horriblement cher dans ce pays ; les besoins de la vie sont à des prix énormes, doubles et triples de ce qu'ils étaient autrefois ; il est vrai qu'on paie en papier, c'est-à-dire en *Greenbacks* (parce que ces notes sont vertes sur le revers).

Les loyers, les denrées, les vêtements, etc., sont montés à des prix fabuleux. Par contre, ce qui est onéreux pour le *rentier*, les revenus qui lui sont payés en *Greenbacks* restent les mêmes, je veux parler des intérêts sur fonds publics, chemins de fer, etc. Le gouvernement des Etats-Unis paie cependant de certains intérêts en *or*, mais tout le reste en *Greenbacks*, et cependant il faut lui payer les droits de douane en *or*.

Les propriétés immobilières ont beaucoup haussé à New-York, il est vrai, mais si l'on considère la dépréciation du papier-monnaie, on perd de l'argent même en vendant à un prix bien en sus du prix d'achat.

La main d'œuvre ayant beaucoup haussé ainsi que les matériaux, on a peu bâti de maisons depuis quelque temps, quoique les loyers soient fort chers, d'autant plus que la population de notre ville a passablement augmenté par suite de l'immigration de beaucoup de familles du Sud qui sont venues se réfugier ici.

Enfin, les ressources de cette belle république en produits de tous genres sont si considérables et l'élasticité de l'esprit américain est telle qu'il ne faut pas désespérer de voir un jour renaître la prospérité d'autrefois, malgré les *taxes* énormes qu'on ne pourra pas diminuer de fort longtemps.

Quand je dis *taxes*, je ne veux pas seulement parler des droits d'entrée, mais aussi des *taxes* sans nombre sur les revenus, et des licences sur tel ou tel genre de commerce, de manufacture ou de

métiers, et de plus les timbres sur mille documents, reçus, lettres de change, bons sur la banque, etc.

Affaires militaires.

Depuis le commencement de cette malheureuse guerre, le gouvernement de Washington a été obligé de lever de fortes armées, ce qui a généralement eu lieu par enrôlements volontaires. Au commencement on ne donnait pas de primes aux enrôlés, se fiant sur le patriotisme des citoyens, mais quand ce patriotisme s'est refroidi, on a commencé à payer des primes (bounty). Le montant de ce bounty a beaucoup varié suivant le nombre d'hommes qu'on obligeait *telle* ou *telle* localité à fournir. Le gouvernement des Etats-Unis payait un bounty, puis les villes et comtés en payaient aussi dans le but d'éviter la conscription forcée, dont l'essai a une fois occasionné une forte émeute à New-York en été 1863.

Dans ce moment, le bounty à New-York est de dollars 300, payable par la ville et comté de New-York. Le gouvernement des Etats-Unis *promet* de plus de payer aux enrôlés jusqu'à 300 dollars durant leur temps de service.

Le président Lincoln a dernièrement émis une proclamation pour demander 300,000 hommes. Si l'on ne peut pas les fournir volontairement jusqu'au 15 Février prochain, on aura recours à la conscription, et les soldats enrôlés de cette manière n'obtiendront pas de bounty.

Sont exempts de conscription les étrangers (aliens) à moins qu'ils n'aient été naturalisés citoyens des Etats-Unis, ou bien qu'ils n'aient voté ou fait *déclaration* qu'ils voulaient devenir citoyens des Etats-Unis. Cette dernière clause me paraît *injuste*, car quand un étranger a fait déclaration qu'il veut devenir citoyen des Etats-Unis, il ne peut le devenir que *deux ans* après cette déclaration, et pendant ces deux ans il reste étranger.

Dans ce moment les enrôlements d'étrangers ne sont pas nombreux, sans doute ils attendent le moment de la conscription, dans l'espoir d'obtenir des fortes sommes comme remplaçants de personnes riches tirées au sort, et qui ne veulent pas devenir soldats.

Par une loi du congrès tout étranger qui a servi dans l'armée des Etats-Unis pendant une année, acquiert tous les droits de citoyen des Etats-Unis, en un mot devient citoyen des Etats-Unis de facto.

Dans ce pays nous avons comme ailleurs des mauvais sujets peu scrupuleux sur les moyens de gagner de l'argent. Il y en a qui se sont faits courtiers pour procurer des soldats, et souvent ils se servent de mille ruses pour tromper surtout les étrangers nouvellement arrivés dans ce pays et qui, ne parlant pas l'anglais, ne pouvaient plus tard obtenir justice. On employait entre autres le

moyen de les enivrer, et une fois pris de vin, on les menait au bureau d'enrôlement et ils devenaient soldats sans le savoir. De plus ces courtiers trouvaient moyen de garder pour eux une bonne portion du bounty. Je regrette de devoir dire que parmi ces marchands de chair humaine il se trouve des Suisses.

L'année passée, avec l'aide du respectable général Dix, j'ai été assez heureux dans deux occasions pour faire arrêter deux de ces courtiers et les obliger à rembourser une bonne portion du bounty qu'ils avaient injustement gardé.

Lorsque les émigrants viennent à mon bureau, je leur demande généralement s'ils veulent devenir soldats ; s'ils disent *non*, je leur donne le conseil d'être sur leur garde contre ces courtiers embaucheurs. Malgré cela ils sont souvent trompés, et se laissent tenter de s'enrôler soit par un haut bounty, soit par la forte paye promise. — Dans ce moment la paye d'un soldat d'infanterie dans l'armée des Etats-Unis est de 14 dollars papier-monnaie par mois, mais souvent il y a retard de paiement de la solde. En attendant, ils sont nourris et habillés par le gouvernement, et plusieurs soldats revenus de l'armée m'ont assuré qu'ils y étaient bien nourris.

Ayant observé que souvent les soldats, lorsqu'ils ont reçu leur bounty, le confiaient en mauvaises mains et même dans plusieurs cas ont été volés, je me suis décidé à accepter le dépôt de leur argent, quand ils me l'ont offert, le plaçant dans une bonne banque d'épargne à New-York, au nom du *consulat suisse*, en faveur d'un tel ou tel dont le nom est inscrit sur le livret, mais seulement le consul ou M. A. Iselin comme vice-consul, peuvent retirer cet argent, et les livrets restent au consulat suisse.

Naturellement quand ces gens demandent ou demanderont leur argent, il faudra le leur rendre, mais souvent dans leur intérêt je les engage à ne pas m'en demander trop, parce que je sais qu'ils n'en ont besoin à l'armée que pour s'amuser et surtout pour *jouer*. Je leur dis que, leur temps de service fini, ils seront heureux de retrouver leur argent, surtout s'ils veulent retourner en Suisse.

De plus, lorsqu'ils déposent à mon consulat leur argent, je leur fais en même temps écrire une lettre, où ils m'indiquent de quelle manière ils entendent en disposer au cas de leur mort, afin d'éviter que cet argent passe par les mains des administrations très-couteuses.

Mais, je le répète, je n'encourage jamais un de nos concitoyens à entrer au service des Etats-Unis et de courir les risques de cette guerre meurtrière, car on peut par expérience dire que les chances de la guerre ou des maladies ont fait périr au moins deux tiers des hommes. Nous avons souvent vu revenir à New-York un nombre d'hommes au-dessous de cette proportion : sur des régiments de 1000 hommes, il n'en est parfois revenu que 150 à 200.

Souvent les enrôlements d'étrangers se font sous de *faux noms*, dans le but de pouvoir mieux désertter, puis de s'enrôler une seconde fois dans une autre localité. Cette circonstance pourra susciter des difficultés quand il s'agirait d'obtenir des certificats de décès sur la demande des familles habitant en Suisse.

Je dois encore vous mander qu'il y a quelques mois, un monsieur très comme il faut est venu à mon bureau pour me demander, si vous permettriez d'ouvrir en Suisse des bureaux d'enrôlements militaires pour l'armée des Etats-Unis. Je lui ai répondu *de suite* que cela était absolument défendu par les lois de la Suisse. Je crois avoir agi à cet égard selon vos vues.

Affaires d'extradition de criminels.

Dernièrement le consul de Prusse à New-York a obtenu l'extradition d'un Prussien, accusé d'avoir fait des faux en Prusse. Ce criminel a pris un avocat qui l'a défendu de son mieux, mais sans succès. Cet homme a été envoyé en Prusse par le consul qui l'a confié aux soins du capitaine d'un steamer allemand.

Le consul de Prusse m'a assuré que ce procès a coûté au gouvernement prussien environ quatre mille dollars.

Emigration ou plutôt immigration aux Etats-Unis.

L'immigration aux Etats-Unis en 1864 a été beaucoup plus forte que celle de 1863.

Il est de fait que par suite de la guerre le nombre d'hommes a beaucoup diminué aux Etats-Unis, surtout dans les classes agricoles et ouvrières. Il en résulte qu'on a et aura besoin pendant longtemps d'hommes pouvant travailler la terre et d'ouvriers de tous genres. Je crois donc qu'on peut, en toute conscience, recommander en Suisse à des hommes de ces vocations de venir aux Etats-Unis. Mais il faut éviter d'y envoyer des commis négociants ou des instituteurs, qui se placent difficilement dans ce moment. Ceux qui désirent d'émigrer aux Etats-Unis doivent cependant être mis sur leurs gardes pour ne pas tomber dans les mains des embaucheurs militaires.

Quoique la vie soit très-chère, les ouvriers et cultivateurs peuvent se tirer d'affaire, parce que leur paye est beaucoup plus élevée. J'ai entendu des ouvriers assurer que depuis la hausse des salaires ils peuvent mettre plus d'argent de côté qu'avant la guerre.

En 1864 le congrès à Washington sentant la nécessité de repeupler le pays, adopta une loi pour encourager l'émigration, et si

je me rappelle bien, vota 25,000 dollars pour payer des inspecteurs dans nos principaux ports de mer pour surveiller et protéger les émigrants.

Il s'est formé dans l'Etat de Connecticut une société nommée American Emigrant Company, pouvant avoir un *million* de dollars de capital, dont on assure que 540,000 dollars sont déjà payés. Ils ont un bureau à New-York.

Le but de cette association est de faire venir des agriculteurs, des ouvriers de tous genres et des domestiques pour le compte de ceux qui désirent en recevoir.

La compagnie alors transporte ces hommes à ses frais jusqu'à New-York, etc., et celui qui a donné l'ordre rembourse à la compagnie ces frais en déduisant cette avance à l'émigrant sur son salaire, pendant qu'il est dans son emploi.

Il peut être utile à beaucoup de pauvres gens en Suisse, de venir ainsi à New-York sans débours immédiats, mais il me semble que si l'émigrant est un brave homme et veut tenir son engagement, une telle convention n'est guère à son avantage, car il ne peut pas savoir d'avance, s'il sera content ou *non* de l'homme chez qui il est engagé.

Rapport annuel du Consul suisse à New-York pour 1864. (Du 31 Janvier 1865.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1865
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	11
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.03.1865
Date	
Data	
Seite	212-220
Page	
Pagina	
Ref. No	10 059 763

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.